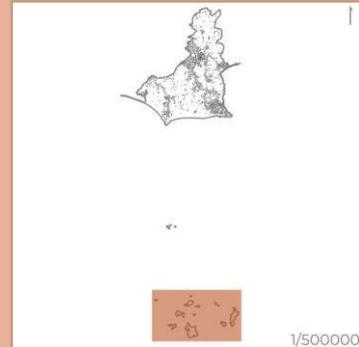


SECTEUR DE L'ARCHIPEL DES GLÉNAN

Principales fonctionnalités du secteur

- Archipel constitué d'une douzaine d'îles et d'îlots, localisé à 15 km au Sud des côtes fouesnantaïses : Saint-Nicolas, Penfret, Drevec, Cigogne, Loc'h...
- L'île Saint-Nicolas compte notamment 2 restaurants et un gîte.
- Une pluralité d'activités nautiques sont présentes dans tout l'archipel (club de plongée, club de voile...).



Dynamiques et atmosphère du secteur

- L'archipel des Glénan présente un **décor de carte postale**, caractérisé par sa beauté et ses eaux cristallines rappelant celles des Caraïbes.
- **Sa nature et sa biodiversité y sont remarquables** : site de nidification privilégié pour de nombreux oiseaux, présence d'une espèce de fleur endémique (Narcisse des Glénan)...
- L'archipel est également le **paradis des voileux**, puisqu'il accueille la plus grande école de voile d'Europe, les Glénans.

>> Un eden pour les touristes et les voileux, qui présente une nature fragile à **protéger**.



Landes de l'île Saint-Nicolas -
© Territoire +



Centre international de plongée -
© Territoire +



Club de voile sur l'île de Drevec -
© Territoire +



Plage de l'île Saint-Nicolas - © Territoire +



Cale de Saint-Nicolas - © Territoire +



Île Cigogne et Fort Cigogne - © Territoire +

SECTEUR DE L'ARCHIPEL DES GLÉNAN

	Enjeux liés au secteur	Verbes d'action
Habitat	<ul style="list-style-type: none"> La présence de 4 maisons pavillonnaires sur l'Île Saint-Nicolas, divisées en 13 logements et d'une maison sur l'Île du Loc'h. Le club de plongée compte quelques logements (nb de logts ?). Le club de voile Les Glénans présentent lui aussi différents hébergements répartis sur l'archipel, notamment à Drénec, Cigogne et Penfret. Il n'y a pas de résident vivant à l'année sur l'archipel, seulement sur 6 mois, environ entre avril et septembre. 	<ul style="list-style-type: none"> Circonscrire l'urbanisation à l'existant.
	>> Programmation	
	/	
	>> Stratégie réglementaire (à travers le PLU notamment)	
	<ul style="list-style-type: none"> limiter l'urbanisation à l'existant. 	
>> Stratégie foncière et pré-opérationnelle		
/		
Economie	<ul style="list-style-type: none"> Les activités économiques présentes sur l'archipel sont essentiellement liées à l'attractivité touristique certaine du secteur, résultant de son environnement exceptionnel. L'Île Saint-Nicolas présente une offre d'hébergement touristique (refuge des Glénan, capacité de 30 personnes) et compte 2 restaurants. Une pluralité d'activités liées à la mer sont proposées sur l'archipel en particulier avec le club de plongée (depuis 1960) et l'école de voile (depuis 1947) établie sur Penfret, Drénec, Cigogne et Bananec. Il y a également plusieurs zones de mouillages, des visites commentées autour des îles... 	<ul style="list-style-type: none"> Veiller au maintien des activités économiques présentes dans le secteur. Maintenir l'attractivité du secteur sans le saturer.
	>> Programmation	
	/	
	>> Stratégie réglementaire (à travers le PLU notamment)	
	<ul style="list-style-type: none"> limiter l'urbanisation à l'existant. 	
>> Stratégie foncière et pré-opérationnelle		
/		
Equipements et services	<ul style="list-style-type: none"> L'archipel compte des phares sur l'île de Penfret et l'île aux Moutons. Plusieurs panneaux solaires ont été installés sur les îles (notamment à Saint-Nicolas et Cigogne) selon la démarche « 100% énergies vertes » de la commune, afin de rendre les îles autonomes en énergie. Une éolienne est également présente à Saint-Nicolas. 	<ul style="list-style-type: none"> Pérenniser les équipements et services existants.
	>> Programmation	
	/	
	>> Stratégie réglementaire (à travers le PLU notamment)	
	<ul style="list-style-type: none"> limiter l'urbanisation à l'existant. 	
>> Stratégie foncière et pré-opérationnelle		
/		

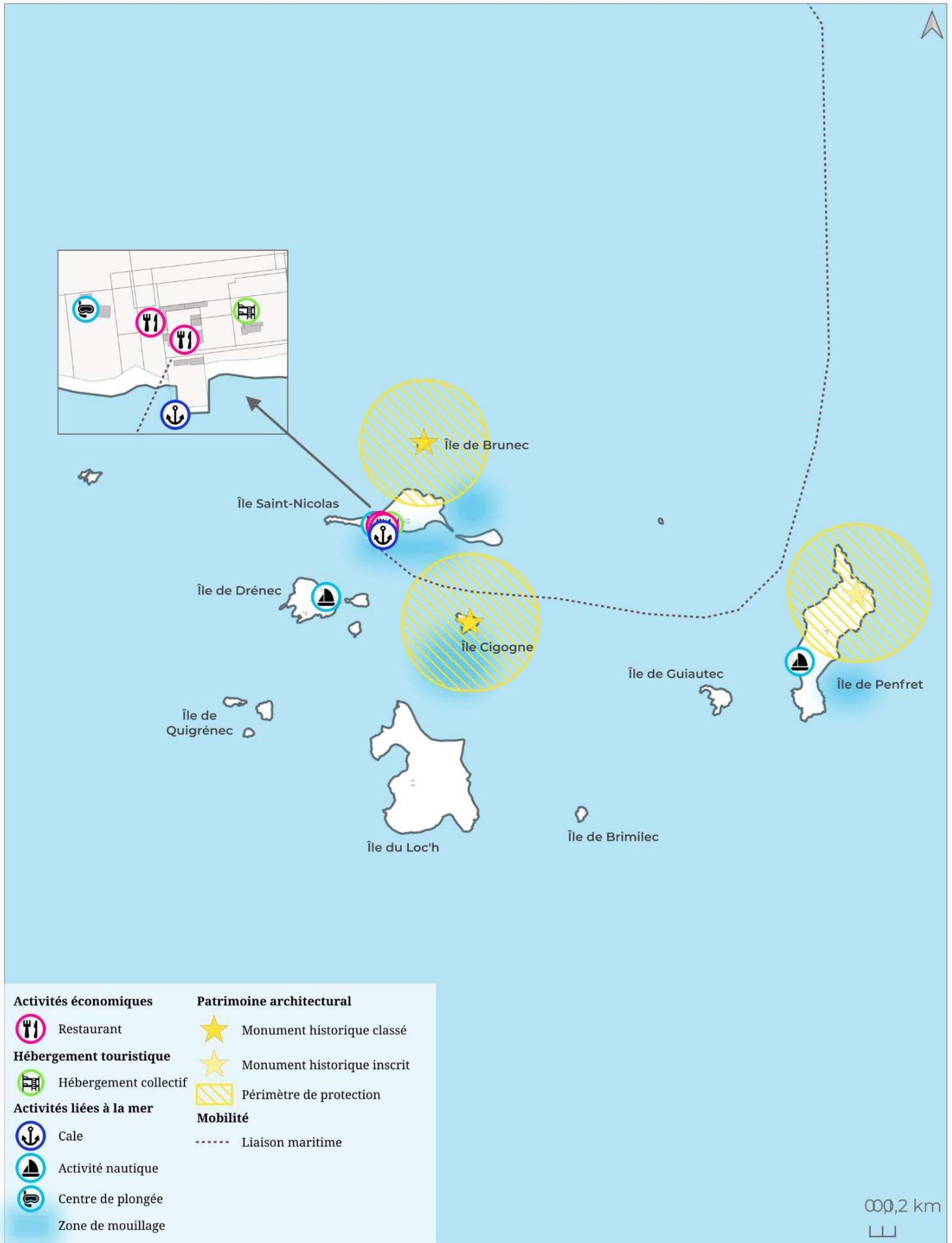
SECTEUR DE L'ARCHIPEL DES GLÉNAN

	Enjeux liés au secteur	Verbes d'action
Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> L'archipel n'est accessible que par bateau, en particulier via les vedettes à passagers, sur une période allant d'avril à septembre. Des traversées en vedettes sont organisées depuis Beg-Meil à Fouesnant, Bénodet, Concarneau et Loctudy vers l'île de Saint-Nicolas, qui est la seule à disposer d'une cale pour le débarquement des passagers. Une multitude de sentiers pédestres ont été tracés sur les îles, visant à permettre leur visite tout en veillant à protéger les dunes et le haut des plages. Aucun véhicule motorisé n'est présent sur l'archipel, à l'exception de véhicules de manutention liés à la capitainerie. 	/
	>> Programmation	/
	>> Stratégie réglementaire (à travers le PLU notamment)	/
	>> Stratégie foncière et pré-opérationnelle	/
Patrimoine architectural	<ul style="list-style-type: none"> La présence du Dolmen avec Cairn de l'île Brunec et du Fort Cigogne, classés monuments historiques et du Phare et fort de Penfret, inscrits monuments historiques (engendrant un périmètre de protection). Le Fort Cigogne, servant d'hébergement aux stagiaires de l'école de voile depuis l'après-guerre, a été inauguré en septembre 2024 après 6 années de travaux de restauration. 	<ul style="list-style-type: none"> Conserver et faire vivre le patrimoine présent dans le secteur. Préserver la qualité architecturale du secteur.
	>> Programmation	/
	>> Stratégie réglementaire (à travers le PLU notamment)	<ul style="list-style-type: none"> Définir des OAP permettant de conforter la qualité patrimoniale du secteur.
	>> Stratégie foncière et pré-opérationnelle	/
Morphologie urbaine	<ul style="list-style-type: none"> Essentiellement des bâtiments et maisons pavillonnaires construits dans les années 1960, à l'exception des monuments historiques (Fort Cigogne, Phare de Penfret). 	/
	>> Programmation	/
	>> Stratégie réglementaire (à travers le PLU notamment)	/
	>> Stratégie foncière et pré-opérationnelle	/

SECTEUR DE L'ARCHIPEL DES GLÉNAN

	Enjeux liés au secteur	Verbes d'action
Paysage	<ul style="list-style-type: none"> Une nature exceptionnelle, fragile mais protégée. Un secteur caractérisé par un paysage dégagé, avec de grandes étendues rocailleuses, des prairies, des dunes et des plages blanches, entourées par des eaux colorées d'un camaïeu de bleus. 	<ul style="list-style-type: none"> Préserver la qualité paysagère du secteur.
	>> Programmation	
	/	
	>> Stratégie réglementaire (à travers le PLU notamment)	
	<ul style="list-style-type: none"> Définir des règles relatives à la qualité paysagère des secteurs bâtis et non bâtis afin de préserver le cadre paysager exceptionnel (définir la Trame Verte et Bleue, identifier les éléments paysagers à préserver en application de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme, définir des OAP permettant de conforter la qualité paysagère du secteur, notamment l'intégration paysagère des constructions). 	
>> Stratégie foncière et pré-opérationnelle		
/		
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> Une pluralité de zonages environnementaux de protection et de zones d'inventaires sur l'archipel : 4 ZNIEFF de Type I, 1 ZNIEFF de Type II, 1 ZNIEFF maritime de Type I, 1 ZNIEFF maritime de Type II, 2 zones Natura 2000 (ZPS et ZSP), 2 arrêtés de protection de Biotope, 2 sites classés. Une biodiversité exceptionnelle, voire unique avec la présence d'une espèce de fleur endémique (Narcisse des Glénan), ne fleurissant que sur l'île Saint-Nicolas notamment. Cette fleur est à l'origine de la création d'une des plus petites réserves naturelles nationale de France. L'archipel abrite aussi l'un des plus grands bancs européens de maërl (algue rouge). La commune bénéficie du label Pavillon Bleu, label environnemental et touristique international pour les plages et les ports de plaisance. Il est attribué aux communes faisant un effort en matière de gestion environnementale sur l'ensemble de leur territoire et plus particulièrement de leurs plages. La présence de réservoirs de biodiversité sur l'ensemble de l'archipel. L'existence de risques : un risque de submersion marine élevé (zonage rouge) sur l'ensemble des îles, un aléa faible au retrait-gonflement des argiles sur l'île de Penfret, l'exposition aux tempêtes. Une absence de nuisance et pollution spécifiques au niveau du secteur. 	<ul style="list-style-type: none"> Préserver strictement les réservoirs de biodiversité constituant le secteur. Prendre en compte l'existence des risques et nuisances.
	>> Programmation	
	<ul style="list-style-type: none"> Projet d'extension de la réserve naturelle des Glénan ? Où en est le projet ? Porteur de projet : commune // temporalité : moyen / long termes). 	
	>> Stratégie réglementaire (à travers le PLU notamment)	
	<ul style="list-style-type: none"> Classement des espaces naturels remarquables du littoral au sein d'une zone N (naturelle) spécifique. Définir des OAP permettant de conforter la qualité environnementale du secteur. Rappeler les règles applicables au risque de submersion marine. 	
>> Stratégie foncière et pré-opérationnelle		
<ul style="list-style-type: none"> Délimitation de zones de préemption des Espaces Naturels Sensibles (ENS) en lien avec les zones de protection et inventaires de biodiversité – Conseil Départemental et CCPF 		

SECTEUR DE L'ARCHIPEL DES GLÉNAN - Etat des lieux et enjeux



SECTEUR DE L'ARCHIPEL DES GLÉNAN - Programmation, stratégies règlementaire, foncière et pré-opérationnelle

-  Risque de submersion marine
-  Zones de préemption des espaces naturels sensibles (ENS)

1. Rappeler les règles applicables au risque de submersion marine
2. Délimiter des zones de préemption des Espaces Naturels Sensibles (ENS)



0,2 km




www.territoire-plus.fr

Directrice de l'antenne Ouest : Lianne WESSELING
lianne.wesseling@territoire-plus.fr